

REVUE DE PRESSE SUITE À L'ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DU VAL D'OISE AUTORISANT LA CRÉATION DE LA ZAC TRIANGLE DE GONESSE

Sommaire

1. Le Communiqué de presse du Tribunal administratif	p. 1
2. La dépêche de l'AFP	p. 2
3. L'article de La Gazette du Val d'Oise	p. 2
4. L'article de Reporterre.net	p. 4
5. L'article de VOnews95	p. 8
6. L'article de Libération	p. 10
7. L'article de Terre-net	p. 11
8. L'article du Monde	p. 12
9. L'article de l'EXPRESS.FR	p. 13
10. L'article de France 3 Paris IDF	p. 14

- - - - -

Le Communiqué de presse du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Cergy, le 6 mars 2018

http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/content/download/129063/1307933/version/1/file/Triangle%20de%20Gonesse%20-%20communiqu%C3%A9_20180603.pdf

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise annule l'arrêté du préfet du Val d'Oise autorisant la création de la ZAC dite du « Triangle de Gonesse ». Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé, par jugement du 6 mars 2018, l'arrêté du 21 septembre 2016 du préfet du Val d'Oise autorisant la création de la zone d'aménagement concerté, dite du « triangle de Gonesse ».

Le tribunal a considéré que l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points, ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016.

Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts. Le tribunal a également relevé que l'étude était insuffisante s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air, compte tenu notamment des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'Europacity. Enfin le tribunal a estimé que l'étude d'impact n'avait pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17, alors que les deux projets sont liés.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, des inexactitudes, omissions ou insuffisances d'une étude d'impact ne sont susceptibles de vicier la procédure et donc d'entraîner l'illégalité de la décision prise au vu de cette étude que si elles ont pu avoir pour effet de nuire à l'information complète de la population ou si elles ont été de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative. Au regard de l'importance de l'impact potentiel de ce projet sur l'environnement, compte tenu notamment de la suppression de 280 hectares de terres agricoles, le tribunal a considéré que tel était le cas en l'espèce, ce qui a justifié l'annulation prononcée.

IDF: la justice annule la création de la zone d'aménagement devant accueillir le mégaprojet Europacity

Pontoise, France | AFP | mardi 06/03/2018 - 15:53 GMT | 373 mots

La création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du "triangle de Gonesse", qui doit accueillir le mégacomplexe de commerces et de loisirs Europacity au nord de Paris, a été annulée dans un jugement rendu mardi, la justice administrative estimant l'étude d'impact "insuffisante".

Dans sa décision, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise estime que la population et les autorités auraient dû être mieux informées "eu égard à l'impact potentiel sur l'environnement" de cette ZAC "qui se traduit notamment par la suppression de 280 hectares de terres agricoles".

Portée par l'aménageur Grand Paris Aménagement dans le Val-d'Oise, entre les aéroports franciliens de Roissy et du Bourget, la ZAC doit notamment accueillir sur 80 hectares Europacity, un projet d'activités touristiques et culturelles à 3,1 milliards d'euros décrié pour son "gigantisme" et "l'artificialisation" de terres agricoles.

Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 créant la ZAC, estimant que l'étude d'impact présentée lors de l'enquête publique au printemps 2016 comportait des lacunes, "ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016", écrit-il dans un communiqué.

Dans son jugement, le tribunal souligne notamment que les analyses étaient "très insuffisantes" concernant "la question des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes par déplacements terrestres ou aériens, eu égard à la proximité de l'aéroport et dans la perspective de la création d'Europacity" qui entend attirer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an.

Pour le tribunal, ces lacunes "ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative".

Contacté par l'AFP, le directeur du développement d'Europacity David Lebon a déclaré que cette décision ne portait "pas un coup d'arrêt" au projet, dont le calendrier a déjà été rallongé fin février, quand le gouvernement a reporté de trois ans, à 2027, la construction de la gare du Grand Paris Express desservant le triangle de Gonesse.

Europacity, filiale immobilière du groupe Auchan et du groupe chinois Wanda, voulait implanter d'ici à 2024 un parc d'activités à vocation touristique et culturelle sur des terres encore agricoles autrefois zones de maraîchage destinées à ravitailler Paris.

myl/blb/phc

© Agence France-Presse

L'article de [La Gazette du Val d'Oise](https://actu.fr/ile-de-france/gonesse_95277/la-zac-triangle-gonesse-annulee-par-tribunal-administratif-cergy-pontoise_15802356.html)

https://actu.fr/ile-de-france/gonesse_95277/la-zac-triangle-gonesse-annulee-par-tribunal-administratif-cergy-pontoise_15802356.html

EuropaCity : la Zac du Triangle de Gonesse annulée par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Coup de tonnerre autour du Triangle de Gonesse : le projet d'EuropaCity a été annulé mardi 6 mars par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Publié le 6 Mar 18 à 16:13 | Modifié le 6 Mar 18 à 16:37



Le Triangle de Gonesse est une surface globale de 750 hectares. (©DR)

La décision est officiellement tombée mardi 6 mars, peu avant 15h. **Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise annule** l'arrêté du **préfet du Val-d'Oise**, datant du 21 septembre 2016, et autorisant la création de la **Zac** dite du **Triangle de Gonesse**. Cette décision faite suite au **recours** de plusieurs **associations** de défense de l'**environnement**.

Étude d'impact

Le tribunal a considéré que « l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points, ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016 ».

Et le tribunal de poursuivre : « Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts ».

Le tribunal a également relevé que « l'étude était insuffisante » s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air, compte tenu notamment des émissions de Co2 induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'**EuropaCity**.

Enfin le tribunal a estimé que « l'**étude d'impact** n'avait pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la **ligne 17** », alors que les deux projets sont liés. Un projet de **ligne de métro** dans le cadre du **Grand Paris** qui, lui-même, a du plomb dans l'aile dans le Val-d'Oise. Initialement programmée en 2024, il a été récemment repoussé à 2027 par le gouvernement.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, « des inexactitudes, omissions ou insuffisances d'une étude d'impact ne sont susceptibles de vicier la procédure et donc d'entraîner l'illégalité de la décision prise au vu de cette étude que si elles ont pu avoir pour effet de nuire à l'information complète de la population ou si elles ont été de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative ».

Au regard de l'importance de l'impact potentiel de ce projet sur l'environnement, compte tenu notamment de la suppression de 280 hectares de terres agricoles, le tribunal a considéré que l'annulation prononcée était justifiée.

De leur côté, les tenants d'EuropaCity n'ont pas l'intention de lâcher prise.

« EuropaCity prend acte de la décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise de l'annulation de l'arrêté préfectoral de création de la Zac du triangle de Gonesse pris par la préfecture du Val-d'Oise. Cependant cette étape administrative n'impacte pas la volonté des actionnaires de réaliser ce projet d'intérêt national créateur de plus de 10 000 emplois. »

Le Département reste mobilisé

De son côté, Marie-Christine Cavecchi, présidente (Lr) du Conseil départemental du Val-d'Oise a réagi en fin d'après-midi, mardi 6 mars.

« *La décision du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise n'est qu'un **contretemps** inhérent à ce type de projet. La **procédure**, cette fois devant la **Cour d'appel**, doit se poursuivre. Plus que jamais, nous nous devons de soutenir ce projet. D'abord pour les populations concernées, et aussi pour l'attractivité du Val d'Oise.* »

Et de conclure : « *La création et le développement de la ZAC du Triangle de Gonesse, avec Europa City, est une nécessité pour l'Est du Département, le Grand Paris et ses territoires limitrophes. La mobilisation du Département du Val d'Oise est ici pleine et entière, aux côtés de ses partenaires.* »

J.D. et F.C.

Repères

Le Triangle de Gonesse est une surface globale de 750 hectares dont 400 hectares de terres agricoles ont été sanctuarisées. 280 hectares devraient être aménagés dont 80 hectares consacrés au projet EuropaCity. Un projet gigantesque estimé à 3 milliards d'euros au cœur du fameux Triangle de Gonesse, annulé par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, mardi 6 mars. EuropaCity prévoit notamment la création un nouveau quartier urbain, un lieu de vie comprenant loisirs, culture, commerce, hôtels et restaurants, à destination de tous les publics franciliens.



EuropaCity est un projet gigantesque estimé à 3 milliards d'euros au cœur du fameux Triangle de Gonesse.

(©EuropaCity – Alliages&Territoires.)

<https://reporterre.net/Fin-de-partie-pour-Europacity>

Fin de partie pour Europacity

7 mars 2018 / [Lorène Lavocat et Émilie Massemin \(Reporterre\)](#)



Mardi 6 mars, le tribunal de Cergy-Pontoise a annulé l'arrêté préfectoral autorisant l'urbanisation des terres fertiles du triangle de Gonesse. Reporterre explique la décision, et raconte l'histoire d'Europacity, un projet démesuré de centre commercial et de loisirs aux impacts environnementaux dévastateurs. Contré par une lutte couronnée de succès.

C'est un coup fatal porté au projet Europacity. Mardi 6 mars, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise [a annulé l'arrêté du 21 septembre 2016 du préfet du Val-d'Oise](#) qui autorisait la création de la Zone d'aménagement concerté (Zac) du triangle de Gonesse, devant accueillir le mégacomplexe commercial. Motif, « *l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points* ».

Et ces points sont nombreux : « *Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts. Le tribunal a également relevé que l'étude était insuffisante s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air, compte tenu notamment des émissions de CO₂ induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'Europacity. Enfin, le tribunal a estimé que l'étude d'impact n'avait pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17, alors que les deux projets sont liés* », a jugé le tribunal. Qui a rappelé « *l'importance de l'impact potentiel de ce projet sur l'environnement, compte tenu notamment de la suppression de 280 hectares de terres agricoles* ».

Le mégacomplexe commercial Europacity, porté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, et cofinancé par [Wanda, géant chinois de l'immobilier](#), devait à lui seul occuper 80 hectares de la ZAC. Ce projet à 3,1 milliards d'euros de commerces, hôtels, restaurants et équipements culturels et sportifs — une piste de ski sous cloche y était même envisagée — espérait drainer 31 millions de visiteurs par an dans une zone où toute construction de logement est exclue, à cause des nuisances causées par les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget.

« Ce projet de ville aéroportuaire est incompatible avec la lutte contre le changement climatique »

Pour Me Étienne Ambroselli, l'avocat des opposants à Europacity, cette entreprise démesurée se conjugue déjà au passé. « *La décision du tribunal est un coup d'arrêt. Il faut être très clair : ce projet de ville aéroportuaire est complètement incompatible avec la lutte contre le changement climatique. Il est impossible de démontrer qu'il n'aura aucun impact sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, puisqu'il est censé encourager les transports aériens.* » L'avocat se montre confiant pour la suite : « *L'État français veut donner des leçons à tout le monde en matière de lutte contre le changement climatique, il ne devrait donc pas s'acharner dans cette urbanisation. L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes procède de la même logique.* »

Bernard Loup, du Collectif pour le triangle de Gonesse, a accueilli la nouvelle avec joie et soulagement. « *C'est une excellente nouvelle ! Le jugement va tout à fait dans le sens de l'[avis de l'Autorité environnementale](#) sur ce dossier. Désormais, on espère qu'Europacity va finir par être abandonné, car les éléments défavorables s'accroissent : le [report de la ligne 17 du métro](#) [à 2027 au lieu de 2024] et l'annonce d'un [investissement de deux milliards d'euros et la création de trois nouvelles zones thématiques dans Disneyland Paris](#), le parc d'attractions concurrent. Pour eux, ce sont des nuages qui s'amoncellent ; pour nous, des éclaircies !* »

Pour l'ingénieur urbaniste Robert Spizzichino, la décision du tribunal administratif n'aurait pas pu être différente : « *L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC a été lancée précipitamment en fin d'année dernière. Elle a réuni 3.500 avis, pour la plupart négatifs, qui pointaient les impacts environnementaux et les incertitudes du projet — hypothèses sur le trafic, impact sur le commerce local, partage de la gestion entre Europacity et l'État.* » Et de rappeler les avis négatifs de l'Autorité environnementale et [du commissaire enquêteur](#) dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Gonesse, que les communes concernées avaient royalement ignorés pour [valider le projet](#) en septembre 2017.

Le PLU sur la sellette, le projet agricole alternatif Carma dans les starting-blocks

Les opposants ont également déposé un recours contre cette modification du PLU, qui autorise l'urbanisation du triangle de Gonesse. M^e Etienne Ambroselli n'attend pas la décision du tribunal avant l'été mais se montre confiant : « *Ce sera le même juge et les arguments seront les mêmes, il n'y a pas de raison que la décision rendue soit différente.* » Pour les promoteurs du [projet Carma](#), qui souhaitent cultiver sur les limons fertiles de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine avec céréales et maraîchage bio, ce jugement est aussi une lueur d'espoir. « *Nous nous tenons à disposition des collectivités locales pour mettre à profit le projet Carma pour leur territoire*, indique Anne Gellé, de Terre de liens. *Un énième centre commercial assorti d'une Zac n'est pas un projet moderne du point de vue de l'aménagement du territoire, des attentes de la population, du climat... Il serait logique qu'un projet différent voie le jour, surtout dans une région aussi intéressante du point de vue des terres agricoles.* »



Schéma du projet Carma.

En attendant, les opposants entendent poursuivre la mobilisation, avec un rassemblement le 27 mai prochain sur le triangle de Gonesse. « *Même si l'on ne pense pas que la décision du juge soit suffisante pour empêcher l'urbanisation de ces terres agricoles, elle ne peut que nous encourager et nous donner l'espoir d'aller au bout* », conclut Bernard Loup.

EUROPACITY : HISTOIRE D'UNE LONGUE LUTTE, COURONNÉE DE SUCCÈS

Aux portes de la capitale, les terres fertiles — et encore vierges de toute urbanisation — du triangle de Gonesse suscitent depuis plusieurs décennies la convoitise des aménageurs. Bureaux, entrepôts, technopôle, chacun spéculer sur la meilleure manière de bétonner ces centaines d'hectares encore cultivés. Depuis 2006, l'établissement public d'aménagement Plaine de France projette d'y créer une zone d'aménagement concerté (Zac).

2010 : et Europacity naquit

En février 2010, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, veut dynamiser le Grand Paris en multipliant les projets d'urbanisation. Lors d'une interview à la revue *Architecture d'aujourd'hui*, [il révèle que](#) « *le groupe Auchan souhaite construire un très grand complexe commercial, culturel, sportif et récréatif, un équipement unique dédié aux cultures européennes, qui posséderait une architecture exceptionnelle. Ce prototype d'un nouvel "urbanisme commercial à visage humain" pourrait constituer un repère important du nouveau Paris, et je serais heureux qu'il voie le jour dans un quartier sous-équipé du Nord-Est parisien, entre Paris et Roissy. Après avoir défigurés tant de paysages, tant d'entrées de villes, l'urbanisme commercial et industriel doit aussi faire sa révolution, nous devons l'encourager* ».

Europacity est né, même s'il n'est ni explicitement nommé ni précisément localisé. Ce sera chose faite quelques mois plus tard : lors du débat public sur les projets de réseaux de transport du Grand Paris, Christophe Dalstein, directeur d'Alliages et Territoires, filiale d'Immochan (la branche immobilière d'Auchan), confirme le projet d'implanter un immense centre commercial et de loisirs sur la future Zac du triangle de Gonesse, à la condition de pouvoir disposer d'une gare à proximité.



En 2011, les associations opposées à ce projet se réunissent au sein du [Collectif pour le triangle de Gonesse](#) (CPTG).

2014 : soutien au sommet de l'État et opposition festive

En décembre 2014, Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, [apporte son soutien au projet d'Auchan](#) : « Avec la création prévue de 11.500 emplois directs non délocalisables [...], Europacity est un projet majeur. Il structurera notre territoire et contribuera à sa vitalité économique. Ce n'est pas un hasard si ce projet recueille une majorité d'opinions favorables. »

Pour assoir la légitimité du projet, Europacity multiplie les partenariats, avec la Réunion des musées nationaux et la chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France notamment.

De son côté, l'opposition se structure et participe en mai 2014 à [une marche festive de Roubaix à Néchin \(Belgique\)](#) des différents collectifs de lutte contre des projets de centres commerciaux du groupe Mulliez (propriétaire d'Auchan, de Decathlon et d'autres enseignes). En septembre, le CPTG avec Alternatiba organisent le premier Alternatiba d'Île-de-France sur le triangle de Gonesse durant deux jours.

2016 : Europacity sur les rails

Restaurants, hôtels, pistes de ski, salles de spectacle, parc aquatique... Pour porter ce projet colossal chiffré à 3,1 milliards d'euros et censé ouvrir en 2024, Immochan et le groupe chinois Wanda Group annoncent en février 2016 avoir conclu un contrat d'investissement pour réaliser ensemble Europacity. Quelques mois plus tard, Wanda prendra 49,9 % du capital d'Alliages et Territoires.



La maquette du projet Europacity.

Alors que l'entreprise semble voir l'avenir en rose, l'Autorité environnementale émet en mars un avis réservé quant à la création de la Zac de Gonesse, s'interrogeant sur le choix de l'emplacement « *sur une zone aujourd'hui non urbanisée avec des sols d'une très grande valeur agronomique* » et regrettant l'absence de solution de substitution. Malgré ces réticences, la préfecture du Val-d'Oise autorisera la création de la Zac en septembre de la même année, première étape indispensable à la construction d'Europacity.

Du 15 mars au 30 juin, sous la houlette de la Commission nationale du débat public, cinq réunions publiques, neuf ateliers, trois conférences-débats, et un forum internet seront dédiés à la concertation autour d'Europacity. Mais au sortir de ces quatre mois de discussion, la présidente la Commission, Claude Brévan, note [des « points de vue inconciliables »](#), notamment quant à la délicate question de l'opportunité du projet.

2017 : les alternatives se multiplient, mais le projet reste

En février, le tronçon nord de la ligne de métro 17 — indispensable à la viabilité d'Europacity — est déclaré d'utilité publique. Un an plus tard, [l'Autorité environnementale délivrera un avis réservé](#) quant à sa création : « *L'analyse de l'étude d'impact présente des lacunes importantes* », précise-t-elle, préconisant une nouvelle actualisation de cette étude d'impact avant toute délivrance d'autorisation environnementale, nécessaire pour lancer les travaux.

Début 2017, les opposants [élaborent une alternative](#) au projet de mégacomplexe commercial. Son nom : Carma, pour Coopération pour une ambition rurale métropolitaine et agricole. Son objectif : faire du triangle de Gonesse un pôle d'excellence de l'agroécologie périurbaine. Terre de liens, Biocoop, France nature environnement, Fermes d'avenir, ou encore le réseau Amap se greffent à l'initiative.

Mais en septembre, malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique, le conseil municipal de Gonesse vote une révision du plan local d'urbanisme ayant pour effet de rendre constructibles des projets à vocation commerciale sur les 300 hectares de terres agricoles du triangle de Gonesse (dont 80 ha pour Europacity), permettant ainsi la création de la ZAC.

2018 : fin de partie ?

Le 6 mars 2018, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, saisi par des associations, annule l'arrêté préfectoral de création de la ZAC, [en raison de l'insuffisance de l'étude d'impact sur les questions environnementales](#).

Source : Lorène Lavocat et Émilie Massemin pour *Reporterre*

Photos :

. chapô : Champs du triangle de Gonesse. © Yann Guillotin/[collectif pour le triangle de Gonesse](#)

. affiche : © Yann Guillotin/[collectif pour le triangle de Gonesse](#)

. maquette : © Lorène Lavocat/*Reporterre*

<http://95.telif.tv/2018/03/06/triangle-de-gonesse-larrete-creant-la-zac-retoque-par-la-justice/>

Triangle de Gonesse : l'arrêté créant la ZAC retoqué par la justice

Par [Angélique Boilet](#) le 06 mars 2018 [Événement](#)

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé ce mardi 6 mars, l'arrêté du préfet du Val d'Oise autorisant la création de la ZAC dite du « Triangle de Gonesse ». Ce projet d'aménagement de 280 hectares prévoit la construction d'un quartier d'affaires international ainsi qu'EuropaCity, immense complexe de commerces et de loisirs.

« *Le tribunal a considéré que l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, ayant eu lieu du 25 avril au 25 mai 2016, était insuffisante sur plusieurs points* ». Voilà comment le tribunal administratif de Cergy-Pontoise motive sa décision d'annuler l'arrêté, déposé le 21 septembre 2016 par le préfet du Val d'Oise, Jean-Yves Latournerie, afin d'autoriser la création de la ZAC dite du « Triangle de Gonesse ». Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal précise que :

« *Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts. Le tribunal a également relevé que l'étude était insuffisante s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air, compte tenu notamment des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'EuropaCity. Enfin le tribunal a estimé que l'étude d'impact n'avait*

pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17, alors que les deux projets sont liés. »

Ce vaste projet, porté par l'aménageur Grand Paris Aménagement, prévoit notamment l'urbanisation de 280 hectares de terres agricoles, situées entre les aéroports du Bourget et de Roissy Charles de Gaulle. Doivent y voir le jour un quartier d'affaires international ainsi qu'EuropaCity, immense complexe de commerces et de loisirs. Ce projet pharaonique estimé à 3,1 milliards d'euros, porté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan et soutenu par le géant chinois Wanda, est notamment décrié par plusieurs associations environnementales.

Une victoire pour les associations environnementales

Ces dernières dénoncent le bétonnage des terres agricoles au profit d'un énième centre commercial. Bernard Loup, l'une des figures de l'opposition d'EuropaCity, se dit « *satisfait* ». Convaincu que ce jugement va retarder le projet, le président de l'association de Val d'Oise Environnement espère toujours un abandon du projet. « *Il faut que Grand Paris Aménagement se pose la question de l'urbanisation du Triangle de Gonesse* ». Une autre association, le Capade, voit également dans ce jugement une première victoire des opposants. « *Au delà des nombreuses incidences environnementales néfastes pour la population, le Capade rappelle que ces dernières ne doivent pas masquer un aspect tout aussi important que sont les répercussions économiques dramatiques pour le territoire avec la disparition programmée du commerce existant et la suppression de 8000 emplois du fait de la création par EuropaCity de 230 000 m2 de cellules commerciales* », explique l'association dans un communiqué de presse.

Ce sentiment de satisfaction est également logiquement partagé par Bernard Dailly, président de l'AFCEL95, autre association opposée au projet. « *Enfin les Gonessiens ont été écoutés ! (...) Cette décision prouve que des choses ont été oubliées lors de la présentation du projet (...). Les décisions s'accumulent, elles sont comme des nuages qui assombrissent le ciel* », se félicite-t-il. En septembre dernier, le commissaire enquêteur chargé de se prononcer sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gonesse [[voir article](#)], avait rendu un avis défavorable au sujet de la création de la ZAC. Avant, c'est l'Autorité environnementale qui, dans son avis consultatif rendu en mars 2016, avait émis de nombreuses réserves [[voir article](#)].



La ZAC du Triangle de Gonesse doit notamment accueillir le projet controversé EuropaCity, gigantesque complexe de commerces et de loisirs de 80 hectares. Le groupe Immochan parle désormais d'une ouverture en 2027, au lieu de 2024.

« Ce n'est pas insurmontable », EuropaCity

Pour le directeur du développement d'EuropaCity, David Lebon, certes cette décision « *n'est pas une bonne nouvelle* » mais elle n'est pour autant pas « *insurmontable* ». Conscient du retard que va engendrer le jugement du tribunal sur la réalisation du complexe de commerces et de loisirs, ce dernier affirme ne pas être inquiet. « *Le jugement ne remet en cause le fond du projet mais seulement les éléments à disposition du public* », précise-t-il.

Pour David Lebon, il y a le temps. EuropaCity prévu initialement à l'horizon 2024, a été de facto rallongé de trois ans après l'annonce du gouvernement de reporter, à 2027 (au lieu de 2024), la ligne 17 du Grand Paris Express, qui doit notamment desservir le triangle de Gonesse. « *L'État a le temps de faire appel ou de donner des éléments plus précis sur le bilan carbone de la ZAC* ». Le groupe Auchan qui demandait récemment que l'État réitère son soutien à

l'aménagement du Triangle de Gonesse [[voir article](#)] va être rapidement fixé. « *Si l'État fait appel, cela prouvera qu'il est en faveur de la ZAC et de notre projet* », lance David Lebon.

Une réaction qu'attend également la présidente du Conseil départemental du Val d'Oise. Dans un communiqué de presse, Marie-Christine Cavecchi affirme que « *la décision du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, (...) n'est qu'un contretemps inhérent à ce type de projet. La procédure, cette fois devant la Cour d'appel, doit se poursuivre. (...) La création et le développement de la ZAC du Triangle de Gonesse, avec EuropaCity, est une nécessité pour l'Est du Département, le Grand Paris et ses territoires* ».

L'État a deux mois pour faire appel. Le préfet du Val d'Oise, Jean-Yves Latournerie, annonce de son côté, prendre acte du jugement et que les services « *analysent cette décision ainsi que les suites à donner à ce jugement* ».

http://www.liberation.fr/futurs/2018/03/06/europacity-la-justice-annule-la-creation-de-la-zone-d-amenagement_1634256

Europacity: la justice annule la création de la zone d'aménagement

Par [AFP](#) — 6 mars 2018 à 18:49 (mis à jour à 19:41)

La justice administrative a annulé la création de la zone d'aménagement dite du "triangle de Gonesse" devant accueillir Europacity.



Ici, les opposants manifestent le 21 mai 2017 Photo Thomas SAMSON. AFP

Un nouvel accroc pour Europacity, «pas un coup d'arrêt» veulent croire ses promoteurs: la justice administrative a annulé mardi la création de la zone d'aménagement dite du «triangle de Gonesse» devant accueillir ce mégacomplexe de commerces et de loisirs au nord de Paris.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise avait été saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement qui refusent la bétonisation de 280 hectares de terres agricoles dans le Val-d'Oise, entre les aéroports franciliens de Roissy et du Bourget.

C'est là qu'Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, et le conglomérat chinois Wanda prévoient d'implanter Europacity sur 80 hectares: un parc de commerces et de loisirs capable de drainer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an selon leurs promoteurs. S'il se maintenait, ce projet estimé à 3,1 milliards d'euros constituerait le plus grand investissement privé en France depuis la construction de Disneyland Paris en 1992.

Pour la première fois depuis le début de la contestation, la justice administrative a donné raison aux opposants: elle a annulé l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 créant la zone d'aménagement concerté (ZAC) du triangle de Gonesse, portée par l'aménageur Grand Paris Aménagement.

Le tribunal a estimé que l'étude d'impact présentée au printemps 2016 lors de l'enquête publique sur la création de cette ZAC comportait des lacunes, «ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016», écrit-il dans un communiqué.

Dans son jugement, le tribunal souligne notamment que les analyses étaient «très insuffisantes» concernant «la question des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes par déplacements terrestres ou aériens, eu égard à la proximité de l'aéroport et dans la perspective de la création d'Europacity».

«Eu égard à l'importance de l'impact potentiel sur l'environnement», souligne encore le tribunal, «les insuffisances de l'étude d'impact ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative».

- 'Pied dans la tombe' ? -

Contacté par l'AFP, le directeur du développement d'Europacity, David Lebon, a déclaré que cette décision ne portait «pas un coup d'arrêt» au projet.

Les promoteurs avaient déjà intégré depuis fin février qu'Europacity ne pourrait pas ouvrir comme espéré en 2024, quand Paris accueillera les jeux Olympiques.

Alors qu'ils ont toujours lié le projet à la présence d'une gare du Grand Paris Express desservant le triangle de Gonesse - gage d'un accès au site respectueux de l'environnement - le gouvernement a décidé le 22 février d'en reporter la construction de trois ans, à 2027.

Pour David Lebon, ce nouveau calendrier «laisse du temps pour améliorer les choses».

L'annulation de l'arrêté est une «étape administrative» pour Europacity, qui a tweeté que cela «n'impacte pas la volonté des actionnaires de réaliser ce projet d'intérêt national créateur de plus de 10.000 emplois».

Au Conseil régional d'Ile-de-France, le ton était tout autre.

Le groupe Alternative écologiste et sociale a estimé dans un communiqué qu'«Europacity a un pied dans la tombe», l'élu Mounir Satouri évoquant «un coup décisif contre Europacity».

Les élus du groupe MoDem ont salué quant à eux «une décision conforme aux impératifs environnementaux d'aujourd'hui» tandis que le groupe Front de gauche y voyait une «victoire citoyenne».

Clémentine Autain, députée LFI de Seine-Saint-Denis, s'est félicitée d'«une première belle victoire» tout en appelant à «rester vigilant».

[AFP](#)

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/la-justice-annule-la-creation-de-la-zac-devant-accueillir-le-projet-europacity-202-135807.html>

Ile-de-France La justice annule la création de la Zac devant accueillir le projet Europacity

mar. 6 mars 2018 à 17:55 • AFP

La création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du « triangle de Gonesse », qui doit accueillir le méga-complexe de commerces et de loisirs Europacity au nord de Paris, a été annulée dans un jugement rendu mardi, la justice administrative estimant l'étude d'impact « insuffisante ».

Dans sa décision, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise estime que la population et les autorités auraient dû être mieux informées « eu égard à l'impact potentiel sur l'environnement » de cette Zac « qui se traduit notamment par **la suppression de 280 hectares de terres agricoles** ».

Portée par l'aménageur Grand Paris Aménagement dans le Val-d'Oise, entre les aéroports franciliens de Roissy et du Bourget, la Zac doit notamment accueillir sur 80 hectares **Europacity**, un projet d'activités touristiques et culturelles à 3,1 milliards d'euros décrié pour son « gigantisme » et **l'artificialisation de terres agricoles**.

Saisi par plusieurs associations de défense de [l'environnement](#), le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 créant la Zac, estimant que l'étude d'impact présentée lors de l'enquête publique au printemps 2016 comportait des lacunes, « ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016 », écrit-il dans un communiqué.

Dans son jugement, le tribunal souligne notamment que les analyses étaient « très insuffisantes » concernant « la question des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes par déplacements terrestres ou aériens, eu égard à la proximité de l'aéroport et dans la perspective de la création d'Europacity » qui entend attirer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an.

Pour le tribunal, ces lacunes « ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative ».

Contacté par l'AFP, le directeur du développement d'Europacity David Lebon a déclaré que cette décision ne portait « pas un coup d'arrêt » au projet, dont le calendrier a déjà été rallongé fin février, quand le gouvernement a reporté de trois ans, à 2027, la construction de la gare du Grand Paris Express desservant le triangle de Gonesse. Europacity, filiale immobilière du groupe Auchan et du groupe chinois Wanda, voulait implanter d'ici à 2024 un parc d'activités à vocation touristique et culturelle sur des terres encore agricoles autrefois zones de maraîchage destinées à ravitailler Paris.

© Tous droits de reproduction réservés - Contactez [Terre-net](#)

http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/06/europacity-la-justice-annule-la-creation-de-la-zone-d-amenagement-devant-accueillir-le-megaprojet_5266500_3244.html



Europacity : la justice annule la création de la zone d'aménagement devant accueillir le mégaprojet

Le projet prévoyait d'implanter d'ici à 2024 un parc d'activités à vocation touristique et culturelle sur 80 hectares de terres encore agricoles du Val-d'Oise.

Le Monde.fr avec AFP | 06.03.2018 à 16h17 • Mis à jour le 06.03.2018 à 21h49

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé, mardi 6 mars, l'arrêté du préfet du Val-d'Oise autorisant la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du « Triangle de Gonesse » devant accueillir le mégacomplexe de commerces et de loisirs Europacity au nord de Paris.

[Le tribunal, saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, a estimé](#) « que l'étude d'impact mise à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique (...) était insuffisante » sur plusieurs points, notamment environnementaux. Le jugement souligne ainsi « l'importance de l'impact potentiel de ce projet sur l'environnement, compte tenu notamment de la suppression de 280 hectares de terres agricoles ».

Dans son jugement, le tribunal souligne également que les analyses étaient « très insuffisantes » concernant « la question des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes par déplacements terrestres ou aériens, eu égard à la proximité de l'aéroport et dans la perspective de la création d'Europacity » qui entend attirer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an. Pour le tribunal, ces lacunes « ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative ».

Cette décision affecte aussi le parc d'affaires, prévoyant jusqu'à 800 000 m² de bureaux, qui devait être construit sur la même ZAC.

Etant donné qu'il s'agit d'une ZAC d'Etat, créée et aménagée via son aménageur Grand Paris Aménagement, c'est au préfet du Val-d'Oise qu'il reviendra de décider de faire appel ou non de cette décision.

« Pas un coup d'arrêt »

Le directeur du développement d'Europacity, David Lebon, a déclaré que la décision du tribunal administratif ne portait « pas un coup d'arrêt » au projet, dont le calendrier a déjà été rallongé fin février, quand le gouvernement a reporté de trois ans, à 2027, la construction de la gare du Grand Paris Express desservant le triangle de Gonesse.

Les porteurs du projet ont fait savoir qu'ils prenaient acte de la décision de justice, mais n'abandonnaient pas le projet pour autant. « Cette étape administrative n'impacte pas la volonté des actionnaires de réaliser ce projet d'intérêt national créateur de plus de 10 000 emplois », précise un communiqué. Par ailleurs, le maire de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, estime qu'« il s'agit plus d'un contre temps que d'une remise en cause ».

Un mégacomplexe touristique et culturel contesté

Le mégacomplexe Europacity prévoyait d'implanter d'ici à 2024 un parc d'activités à vocation touristique et culturelle sur 80 hectares de terres encore agricoles du Val-d'Oise, autrefois zones de maraîchage destinées à ravitailler Paris.

Europacity se présentait comme un « projet touristique d'un nouveau genre », associant « loisirs, culture, sport, commerce, hôtels, restaurants et agriculture urbaine pour tous les publics franciliens, les touristes nationaux et internationaux ». Un projet à 3,1 milliards d'euros porté par Immochan, la filiale immobilière du groupe de distribution Auchan, et cofinancé par le géant de l'immobilier chinois Wanda. Celui-ci envisageait d'attirer les visiteurs sur une zone où la construction de logements est impossible en raison des nuisances causées par les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget.

Initialement critiqué comme une « dubaïisation » de l'Ile-de-France, en raison des pistes de ski artificiel inscrites dans le projet et de l'abondance de centres commerciaux évoquant l'émirat de Dubaï, le projet était voué aux gémonies en raison du bétonnage prévu de terres qui furent parmi les plus fertiles d'Europe.

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/europacity-le-megacomplexe-commercial-pres-de-paris-annule-par-la-justice_1990180.html

EuropaCity: la justice annule la création de la ZAC qui devait accueillir le mégacomplexe

Par L'EXPRESS.fr avec AFP , publié le 06/03/2018 à 16:25 , mis à jour à 18:05

La justice administrative a annulé, ce mardi, la création de la ZAC qui devait accueillir le complexe. Le directeur du développement du projet voit "pas un coup d'arrêt".

L'immense complexe [EuropaCity](#), qui devait accueillir des commerces, des chambres d'hôtel et des installations culturelles, est-il en passe d'être enterré? Ce mardi, la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du "triangle de Gonesse", qui devait l'accueillir dans le nord de Paris, a été annulée dans un jugement, la justice administrative estimant l'étude d'impact "insuffisante".

Dans sa décision, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise estime que la population et les autorités auraient dû être mieux informées "eu égard à l'impact potentiel sur l'environnement du projet litigieux, qui se traduit notamment par la suppression de 280 hectares de terres agricoles".

Portée par l'aménageur Grand Paris Aménagement dans le Val-d'Oise, entre les aéroports franciliens de Roissy et du Bourget, la ZAC doit notamment accueillir sur 80 hectares Europacity, un projet d'activités touristiques et culturelles à 3,1 milliards d'euros décrié pour son "gigantisme" et "l'artificialisation" de terres agricoles.

Lacunes et analyses "très insuffisantes"

Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 créant la ZAC, estimant que l'étude d'impact présentée lors de l'enquête publique au printemps 2016 comportait des lacunes, "ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016", écrit-il dans un communiqué.

Dans son jugement, le tribunal souligne notamment que les analyses étaient "très insuffisantes" concernant "la question des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes par déplacements terrestres ou aériens, eu égard à la proximité de l'aéroport et dans la perspective de la création d'Europacity" qui entend attirer 31 millions de visiteurs (gratuits et payants) par an.

Pour le tribunal, ces lacunes "ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative".

EuropaCity n'y voit pas un "coup d'arrêt"

En août 2017, le commissaire-enquêteur Ronan Hébert avait rendu un avis défavorable à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Gonesse, l'estimant "peu compatible avec la notion de développement durable" et soulignant des impacts "négatifs" sur les "terres agricoles fertiles les plus proches de la capitale".

Les opposants au projet, dont le collectif pour le Triangle de Gonesse et la Confédération paysanne, lui reprochaient d'entraîner une bétonisation massive de la nature. Le maire PS de la ville avait rejeté l'avis consultatif du commissaire-enquêteur, jugé "personnel", mais avait concédé quelques modifications au PLU, dont l'augmentation de la surface allouée à la "lisière agricole".

Contacté par l'AFP, le directeur du développement d'EuropaCity David Lebon a déclaré que cette décision ne portait "pas un coup d'arrêt" au projet, dont le calendrier a déjà été rallongé fin février, quand le gouvernement a reporté de trois ans, à 2027, la construction de la gare du Grand Paris Express desservant le triangle de Gonesse. EuropaCity est une filiale immobilière du groupe Auchan et du groupe chinois Wanda.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/val-d-oise/europacity-justice-annule-creation-zac-du-triangle-gonesse-1435807.html>

EuropaCity : la justice annule la création de la ZAC du triangle de Gonesse

Par France 3 Paris IDF/ET (avec AFP) Publié le 06/03/2018 à 16:32

Un obstacle de taille pour EuropaCity. La justice administrative a annulé la création de la zone d'aménagement concerté du triangle de Gonesse, dans le Val-d'Oise, qui doit accueillir la base de loisirs géante **EuropaCity**. Dans son jugement rendu mardi, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise estime que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la procédure est "*insuffisante*".

Manque d'information

Dans sa décision, le tribunal administratif estime que la population et les autorités auraient dû être mieux informées "*eu égard à l'impact potentiel sur l'environnement du projet litigieux, qui se traduit notamment par la suppression de 280 hectares de terres agricoles*".

Projet titanesque de **trois milliards d'euros**... Ce n'est pas la première fois que le projet **EuropaCity** rencontre des difficultés. [Le commissaire-enquêteur avait rendu un avis défavorable](#) à l'issue de l'enquête publique. Le projet, qui suscite une vive opposition, doit voir le jour en 2024.
